



REGLEMENT 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association « Courir sur des Légendes », Vous pouvez consulter son site web www.courirsurdeslegendes.fr pour retrouver toutes les informations concernant les courses. Si vous souhaitez contacter l'organisation, vous pouvez écrire à : ludivine.ahthon@gmail.com

ARTICLE 2 : PRINCIPE

NANCY RIV'ACTION est une course organisée sur un parcours en boucle au bord des Rives de Meurthe, en allure libre sans chronométrage, ni classement. Elle se déroule le dimanche 14 juin 2026. Le départ et l'arrivée se situent au Stade Raymond Petit à Tomblaine. Des obstacles divers artificiels et naturels sont positionnés à différents points du parcours. Ils sont accessibles à toute personne en bonne forme physique. Tous les obstacles peuvent être contournés.

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le parcours à tout moment pour des raisons de sécurité et ou administratives.

ARTICLE 3.1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION 8KM

Ce parcours est réservé aux adultes. **Les mineurs dans leur quatorzième année (nés à compter du 1^{er} janvier 2011) sont autorisés à participer seuls, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, à téléverser au moment de l'inscription.**

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra téléverser obligatoirement un document attestant de sa bonne santé :

→ Une licence FFA ou Un PPS Passeport Prévention Santé pour les adultes uniquement. Pour obtenir ce document vous devrez suivre ce lien et la procédure : <https://pps.athle.fr/>. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le PPS mis en place par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) est payant au tarif de 5 euros. Il est valable 1 an et inclus une responsabilité civile.

→ Si vous ne comptez pas faire d'autres courses dans l'année et que vous ne souhaitez pas payer ces 5 euros, vous pouvez demander à votre médecin un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à obstacles.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

ARTICLE 3.2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION 6KM Familles

Ce parcours est adapté aux familles, il est plus court que le parcours principal et évite principalement l'obstacle « pont de singe » non adapté aux enfants.

- Pour bénéficier de l'offre famille, peuvent participer les enfants dans leur 7^{ème} année et ne dépassant pas 14 ans le jour de la course.

Enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2019 et maximum 15 ans au 14 juin 2026.

- Les enfants seront **sous la responsabilité d'un adulte** durant toutes la durée de la course

- **Un adulte de plus de 18 ans pourra accompagner 2 enfants maximum**

Pour valider votre inscription, vous devrez joindre au moment de vous inscrire ou dans une deuxième temps :

→ Une autorisation parentale, justificatif d'accompagnement pour les 7 à 14 ans

chaque participant majeur court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement un document attestant de son bon été de santé :

→ Une licence FFA ou Un PPS Passeport Prévention Santé pour les adultes uniquement.

Pour obtenir ce document vous devrez suivre ce lien et la procédure : <https://pps.athle.fr/>.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le PPS mis en place par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) est payant au tarif de 5 euros. Il est valable 1 an et inclus une responsabilité civile.

ou

→ Vous pouvez également fournir un certificat médical.

ARTICLE 4.1 FORMALITES D INSCRIPTION

L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plate-forme :

<https://in.sporkrono-inscriptions.fr/nancy-riv-action-2026?currentPage=select-competition>

Vous pouvez choisir l'horaire de votre vague de départ mais nous nous réservons le droit d'équilibrer les vagues si besoin. Vous serez contactés dans ce cas.

ARTICLE 4.2 DROITS D ENGAGEMENT

8 KM* (*Des frais liés à la plateforme d'inscriptions en ligne s'appliqueront)

- Inscription individuelle : **33 euros**
- Inscription à partir de 5 personnes : **30 euros**
- Inscription à partir de 10 personnes : **28 euros**

Pour les équipes de 5 personnes et +, la personne qui crée l'équipe obtient un lien URL à communiquer à ses coéquipiers. Ce code permet à chacun d'effectuer son inscription et le paiement. Ainsi il n'est pas nécessaire d'avancer les frais pour les autres.

6 KM Famille* (*Des frais liés à la plateforme d'inscriptions en ligne s'appliqueront)

- 1 adulte + 1 enfants : **40 euros**
- 1 adulte + 2 enfants : **55 euros**
- 1 personne de 15 ans et + : **33 euros**

ARTICLE 4.3 INCLUS DANS LE TARIF

- **Le dossard**
- **L'échauffement en musique**
- **1 lot**
- **1 place à Cosmic Park pour tous les enfants inscrits**

ARTICLE 4.4 MODALITES D ENGAGEMENT ET DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous avez un empêchement vous pourrez effectuer un transfert d'inscription et être remplacé par la personne de votre choix. Effectuez ce changement directement depuis votre compte → Transfert d'inscription. Ce changement sera accepté jusqu'à J-5.

ARTICLE 4.5 OFFRE SPECIALE ENTREPRISES/CE/ASSOCIATIONS (10 personnes et +)

- **Tarif groupe avantageux 28 euros/ pers**
- **Inscription simplifiée**
- **Vos dossards regroupés le jour J**
- **Des options sur mesure (tickets boissons, tickets repas, souvenirs)**
- **Des réductions pour 1 soirée à Cosmic Park pour toute votre team**

Vous devez contacter l'organisation directement par mail ludivine.ahthon@gmail.com

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer **le mercredi 10 juin** chez notre partenaire **Cosmic Park 54** ou sur place **le dimanche 14 juin** au **stade Raymond Petit** dernier délai **30 minutes** avant le **départ de sa vague**.

ARTICLE 6 : JOUR J DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- **A partir de 8h30 : Remise des dossards**
- **Possibilité de retirer son dossard dernier délai 30 minutes avant le départ de sa vague.**
- **Nous prendrons uniquement les clés et les téléphones en consigne**
- **Horaires de départ des Vagues : à partir de 9H40 toutes les 20 minutes**
- **Echauffement pour toutes les vagues**
- **Ravitaillement à l'arrivée et point d'eau en milieu de parcours**
- **Sandwichs et boissons en vente sur place**
- **Vous pourrez vous stationner sur le parking devant le stade Raymond Petit**

ARTICLE 7 : PARCOURS ET SECURITE

Le parcours 8 km : en boucle avec passage dans les stades Raymond Petit, Picot 3, Marcel Picot et les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Le parcours famille sera raccourci de 2 km et adapté. Les obstacles les moins accessibles pour les enfants seront évités.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers... Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc. **Chacun est libre de contourner un obstacle s'il le souhaite.**

- Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité des obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles. **Ils pourront exclure de la course toute personne ne respectant pas les consignes.**
- **Un encadrement médical sera assuré par un médecin et un organisme de secours type Croix Rouge.**
- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

ARTICLE 8 : TENUES ET DEGUISEMENTS

Les participants sont libres de porter la tenue de leur choix. Le déguisement est fortement conseillé ! Mais il ne devra pas entraver la progression du participant ni présenter un risque quelconque de blessure pour ce dernier.

Si un participant décide de porter sur lui un matériel (téléphone, lunettes...), l'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une quelconque dégradation.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Pour les participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Il doit être couvert par sa propre assurance pour être indemnisé en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte ou dommages des biens personnels des participants pendant l'événement.

ARTICLE 10 : DROIT D IMAGE ET DE SPONSORING

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports de communication.

Article 11 : PRISES D IMAGES AERIENNES

Les drones utilisés par l'organisation font l'objet d'une déclaration en préfecture. (Zone aérienne à proximité). Seuls les drones pilotés par l'organisateur et ses prestataires sont autorisés.

ARTICLE 12 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. Si l'événement devait être reporté pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne pourrait être effectué avant la nouvelle date du report.

L'organisation se réserve le droit à tout moment de modifier les parcours ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour : des raisons de sécurité ; des événements climatiques ; en cas de force majeure ; ou sur demande préfectorale. Aucune indemnité ne pourra être réclamée. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses. L'inscription à la course entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement